## PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. RELANCE D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/© /S/2017 POUR LA LOCATION D'UN HANGAR (OU DES HANGARS) DE STOCKAGE ET ARCHIVAGE.

Date de Publication

: 14/D.#2017

Date d'ouverture des offres : 14/08/2017

L'Office Burundais des Recettes (OBR) Mance un Avis d'Appel d'Offres Local pour « la location d'un hangar (ou des hangars) d'entreposage et d'archivage » dont les caractéristiques se trouvent en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

## 1. Objet

Le présent marché consiste en un service de bail-location d'un hangar ou des hangars d'entreposage et d'archivage.

#### 2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget ordinaire de l'OBR, exercices 2017 et 2018.

## 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le présent marché est constitué d'un seul lot. Le hangar (ou des hangars) est à disponibiliser dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à partir de la date de la notification provisoire du marché, mais, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

#### 4. Délai du contrat de bail

Le délai du contrat de bail est fixé à deux (2) ans, à compter de la date de notification du marché. Le loyer que l'attributaire du marché aura proposé dans son offre restera ferme et non révisable durant toute la période du contrat, soit 24 mois. Ce délai pourra être renouvelé après l'appréciation des services rendus par l'autorité contractante, le consentement des deux parties au contrat.

# 5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

### 6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 17h30', heure locale, au *Commissariat des Services Généraux de l'OBR*, *Immeuble VIRAGO*, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216.

H

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de l'OBR, sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sise immeuble VIRAGO, 3ème étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. Garantie de soumission

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de trois millions de francs burundais (3.000.000 FBU).

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle annexé au présent Dossier d'Appel d'Offres.

- <u>NB</u>: 1) L'absence de la garantie de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse,
  - 2) Les chèques certifiés ne seront pas acceptés et entraîneront le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse.

#### 8. Présentation des offres

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard le Aff 0.8/2017 à 10h 00. Elles porteront la mention suivante: «Offre pour le service bail-location d'un hangar (ou des hangars) de stockage et archivage DAO N° DNCMP/.0.8./S/2017», à n'ouvrir qu'en séance publique du A.../3.8./2017à 10h 30.

L'ouverture des offres aura lieu le 4.4.../20.2.../2017à 10h 30' dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'OBR, sise immeuble VIRAGO, 6ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

# 9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### 10. Date limite de dépôt des offres

L'ouverture des offres aura lieu à 10h 30. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

M

#### 11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) désigné conformément à l'article 60 du Code des Marchés Publics, dans la salle des réunions de l'Office Burundais des Recettes érigée au 6 de l'immeuble VIRAGO COMPLEX.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture et transmis à la DNCMP, les soumissionnaires ou leurs représentants signeront sur une liste de présences.

# 12. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

### 13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante:

Commissariat des Services Généraux de l'OBR Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage B.P. 3465 Bujumbura Tél. 22282146/22282216

Fait à Bujumbura, le ...../2017

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR

Frédéric MANIRAMBONA

#